



SYMPOSIUM OF EPISCOPAL CONFERENCES OF AFRICA AND MADAGASCAR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
(POUR DISTRIBUTION IMMEDIATE)

**L'UE ET L'UA DOIVENT VEILLER A CE QUE LE FINANCEMENT DE LA CONSERVATION
DE LA BIODIVERSITE RESPECTE LES DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES**

(SECAM.org) - Accra (Accra), 17, Septembre 2024 :

La Commission Justice, Paix et Développement (CJPD) du Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) exhorte l'Union européenne (UE) et l'Union africaine (UA) de prendre des mesures proactives pour s'assurer que le Fonds de conservation de la biodiversité de l'UE ne conduise pas à une aliénation massive des terres et ne menacent pas les moyens de subsistance et la stabilité des communautés autochtones et locales sur le continent.

En tant qu'un des premiers partenaires à avoir lancé le 12 septembre 2024 la note d'orientation sur le thème : « [Protéger les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales pour mettre un terme à la perte de la biodiversité](#) », la CJPD du SCEAM réitère l'appel collectif en faveur d'un nouveau paradigme de conservation qui respecte et protège les droits des peuples autochtones et des communautés locales, lesquelles, selon les estimations, gèrent 80 % de la biodiversité mondiale restante.

Dans ce communiqué de presse, relancé le 17 septembre 2024 par la CJPD du SCEAM et ses partenaires, la Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité (CIDSE), le Centre pour l'agroécologie, l'eau et la résilience (CAWR, Université de Coventry), l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA), le Forum de l'Organisation Non Gouvernementale des Pasteurs Indigènes (PINGOs), le Conseil pastoral des femmes (PWC) et d'autres, souhaitent attirer votre attention sur les recommandations clés décrites dans la note d'orientation. Il s'agit notamment de :

- **Mettre fin aux modèles de conservation exclusifs** : La note d'orientation appelle à l'abandon des approches de « conservation-forteresse » au profit de modèles de cogestion qui permettent aux peuples autochtones et aux communautés locales de protéger la biodiversité en partenariat avec les acteurs mondiaux. Cela signifie : éviter tout type de déplacement, promouvoir des approches de conservation qui intègrent les humains et la nature et veiller à ce que le financement de la biodiversité soit géré et surveillé par les communautés locales.
- **Garantir les droits fonciers** : la protection du droit à la terre des peuples autochtones et des communautés locales est primordiale. Cette note politique plaide en faveur de la reconnaissance juridique et de la protection du droit humain à la terre, en tant qu'élément fondamental d'une conservation efficace de la biodiversité, à la lumière des Déclarations des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ([UNDRIP](#)) et sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales ([UNDRO](#)).

- **Garantir le consentement préalable, libre et éclairé (FPIC)** : Tous les projets relatifs à la biodiversité, en particulier ceux financés par l'UE, doivent garantir le consentement préalable, libre et éclairé des communautés autochtones, conformément aux normes internationales en matière de droits humains. La participation active et significative des communautés locales doit également être garantie.
- **Réorienter le financement de la biodiversité** : Le document d'orientation demande instamment que le financement de la biodiversité soit réorienté pour soutenir des pratiques durables telles que l'agroécologie et le pastoralisme, qui renforcent la biodiversité tout en préservant les droits et les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales. Le pastoralisme est un moyen de subsistance viable et un système de gestion des terres qui ne bénéficie pas d'un soutien adéquat.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Simson Mwale, Chargé de Programme - CJPD-SCEAM – Email : simsonmwale@yahoo.com

Contacts des organisations partenaires :

- Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité (CIDSE)
Jose Emmanuel Yap, Responsable des politiques alimentaires et foncières, CIDSE
Téléphone : +32 (0)2 233 37 53 - E-mail : yap@cidse.org
- Centre d'agroécologie, d'eau et de résilience (CAWR), Université de Coventry :
Dr Priscilla Claeys, Professeure associée - E-mail : ac4203@coventry.ac.uk
- Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) :
Kirubel Teshome, Responsable des communications - E-mail : kirubel.tadele@afsafrica.org

À propos des organisations :

- [CJPD-SCEAM](#) est une Commission du SCEAM qui soutient les efforts de l'Église catholique en Afrique pour défendre les intérêts des pauvres et des marginalisés en vue d'établir des sociétés africaines plus justes, plus prospères, plus transparentes et plus pacifiques vivant en harmonie avec la nature.
- [CIDSE](#) est une famille internationale d'organisations catholiques de justice sociale qui travaillent ensemble pour la justice mondiale.
- [Centre d'agroécologie, d'eau et de résilience](#) (CAWR) de l'Université de Coventry est un centre de recherche dédié au développement de systèmes alimentaires et hydriques résilients grâce à l'agroécologie.
- [Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique](#) (AFSA) est un réseau panafricain d'organisations de la société civile qui défendent la souveraineté alimentaire et l'agroécologie en Afrique.